



Arrêté n°RM-DEC-1000-094 du 1er avril 2026 portant composition du jury du concours commun externe de secrétaire administratif de classe normale pour la session 2026.

La rectrice de l'académie de Mayotte, administratrice de l'Etat,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code de l'éducation nationale, notamment ses articles L.921-3 et R.262-1 à R.262-2 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi organique n° 2010-1486 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;

VU la loi n° 2010-1487 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;

VU le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 4 et 6 ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues, notamment ses articles 5 et 6 ;

VU le décret n°2010-1152 du 29 septembre 2010 relatif aux secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 05 octobre 2005 portant délégation de pouvoir du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

VU l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 5 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

VU le décret du 4 juin 2025 portant nomination de Mme Valérie DEBUCHY, administratrice de l'Etat, en qualité de rectrice de la région académique de Mayotte, rectrice de l'académie de Mayotte.

ARRETE :

Article 1^{er}

Le jury du concours externe commun de secrétaire administratif classe normale pour la session 2026 est composé conformément à l'annexe jointe au présent arrêté ;

Article 2

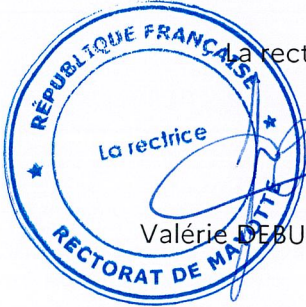
Le calendrier du concours commun externe de secrétaire administratif classe normale :

- L'épreuve d'admissibilité se déroulera **le jeudi 9 avril 2026** ;
- Le jury d'admissibilité se réunira **le vendredi 22 mai 2026** ;
- L'épreuve d'admission se déroulera sur tout ou partie de la période comprise entre **le mardi 23 juin 2026 et le jeudi 25 juin 2026** ;
- Le jury d'admission se réunira **le vendredi 26 juin 2026** ;

Article 3

Le secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice,
La rectrice
Valérie DEBUCHY

The image shows a circular official stamp in blue ink. The outer ring contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'RECTORAT DE MAYOTTE' at the bottom, separated by two small stars. In the center of the stamp, the words 'La rectrice' are printed. A blue ink signature is written over the stamp, extending to the right. Below the signature, the name 'Valérie DEBUCHY' is printed in a standard font.

ANNEXE

COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE SESSION 2026

Présidente :

BERSON Nuria

Principale au collège de Majicavo

Vice-Président :

DALISSIER Josquin

Chef de la division de l'organisation scolaire

Membres du jury :

ABAINÉ NAWAOUI Saloua

Cheffe du pôle qualité et GPEECC- DEAL

MINATCHY Riaz

Secrétaire général Lycée Younoussa Bamana

LAMECHE Sabah

DRAFIC Directrice du GIP – FCIP

ROQUES Sylvain

Chef du bureau budget service administratif
et technique de la Police Nationale

IBBOU Gabriel

Greffier principal au service TTR du Tribunal
Judiciaire de Mamoudzou